

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 21 SEPTEMBRE 2026

Date de convocation : 15 septembre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n°26-128 à 26-146 incluse	28	04	05	32
De la délibération n°26-147 à 26-149 incluse	27	03	06	30
De la délibération n°150 à 26-158 incluse	28	04	05	32
De la délibération n°159 à 26-162 incluse	27	04	06	31
De la délibération n°163 à 26-167 incluse	28	04	05	32

Secrétaire : M. Marc RIVET

PRÉSENTS : M. François-Xavier PRIOLLAUD Maire, Mme Anne TERLEZ, M. PIRES, Mme Caroline ROUZÉE, M. Olivier GRAFF, Mme Marie-Dominique PERCHET, M. Daniel GERMAIN, Mme Hafidah OUADAH, M. Jean-Louis BAUCHARD, Madame Sylvie LANGEARD **Adjoints**, Mme Nicole BIDAULT, M. Didier JUHEL, Mmes Chantal LETOURNEUR, Anne LESAULNIER, M. Thierry BEAUCOUSIN, Mmes Céline LÉMAN, Ariane KRAFFT, M Axel PIVOT, Mmes Emilie SCHAPMAN, Marina MALANDAIN, MM., Olivier NIEL, Guillaume FERET, Paul LACHNER-GAUBERT, MM Marc RIVET, Jacky VALLÉE, Mmes Anne-Josie GUÉRARD, Nolwenn LÉOSTIC, MM. Sylvain THOMAS, Patrice PAUPER, **Conseillers municipaux**.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. Daniel GERMAIN ayant donné pouvoir à Mme Caroline ROUZÉE
- M. Gaëtan BAZIRE ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- M. Diégo ORTEGA ayant donné pouvoir à Mme Anne-Josie GUERARD
- Mme Noha TEFRIT ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LÉOSTIC

ABSENT :

- M. Philippe BRUN

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 26-150 Autorisation de garantie d'emprunt – Logirep – 19 rue du 11 novembre

Certifié exécutoire
Par transmission en sous-
préfecture
Le :
Par affichage, le

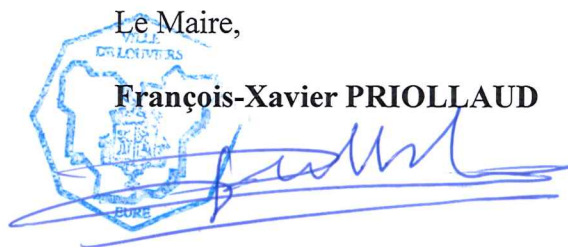
2 5 SEP. 2026

2 5 SEP. 2026

Fait à Louviers, le
21 septembre 2026

Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD



Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20260921-26-150-DE
Date de télétransmission : 25/09/2026
Date de réception préfecture : 25/09/2026

**AUTORISATION DE GARANTIE D'EMPRUNT – LOGIREP-
19 RUE DU 11 NOVEMBRE**

RAPPORT

Monsieur le Maire indique que dans le cadre d'une opération d'acquisition en état futur d'achèvement (VEFA) portant sur 34 logements collectifs situés 19 rue du 11 Novembre 1918, Logirep souhaite souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations [CDC] un emprunt d'un montant de 3 496 419 €.

Le projet s'insère dans le programme de renouvellement urbain situé le long du nouvel axe structurant urbain de la Ville.

Il s'inscrit dans la continuité visuelle de la résidence « Jeanne d'Arc » préfiguration des futures constructions pour une continuité urbaine souhaitée par la municipalité dans ce quartier en cours de transformation. Ces espaces extérieurs, libérés des stationnements qui sont prévus en sous-sol, seront paysagés et permettront d'offrir aux occupants des logements en rez-de-chaussée de bénéficier de jardins privés.

Cette opération contribue au développement de l'offre de logements locatifs sociaux sur le territoire communal et participe aux objectifs du programme de renouvellement urbain du secteur concerné.

Sur ce projet Logirep a obtenu la garantie du Département de l'Eure à hauteur de 10 % et de l'Agglomération Seine-Eure à hauteur de 50%.

La garantie est accordée à hauteur de 40 % de l'encours du contrat de prêt n°178923, soit un montant maximal garanti de 1 398 567,60 € en principal, augmenté de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires dus au titre du contrat de prêt.

Le Conseil municipal est donc sollicité pour accorder cette garantie d'emprunt en faveur de ce bailleur.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code Civil,

Vu la délibération n°25-147 du 22 septembre 2025, approuvant le principe de la garantie d'emprunt à hauteur de 40 % sur ce projet.

CONSIDERANT le contrat de prêt n°178923 joint en annexe entre Logirep ci-après l'emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations,

ACCORDE sa garantie d'emprunt à hauteur de 40 % pour le remboursement d'un prêt de 3 496 419 € souscrit par Logirep auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°178923 constitué de 3 lignes de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 1398567,60 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération

ACCORDE sa garantie pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

S'ENGAGE sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice des discussions et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires au règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

AUTORISE, en conséquence Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document accordant les garanties de la Ville de Louviers à l'organisme emprunteur en application de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme
Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD

